

CAMPAGNE IGA AU PROFIT DE LA TABLÉE DES CHEFS

« Grattez pour La Tablée »

Règlements de participation

La campagne « Grattez pour La Tablée » se déroulera du 26 mars 2026 à 8 h (HE) au 15 avril 2026 à 23 h 59 (HE) dans tous les magasins IGA et Corbeil Électroménagers du Québec. Cette campagne est autorisée par la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), sous le numéro de licence **L-03078**.

Tirages

- Trois (3) tirages hebdomadaires de 50 prix chacun, d'une valeur totale de 15 600 \$, auront lieu les 9, 16 et 23 avril 2026 à 11 h (HE), pour un total de 150 gagnants.
- Deux (2) grands prix seront tirés le 23 avril 2026 à 11 h (HE) (2 gagnants).

Tous les tirages se dérouleront au siège social de La Tablée des Chefs, situé rue Adoncour, Longueuil (QC) J4G 2M6.

1. ADMISSIBILITÉ

La campagne est ouverte aux résidents du Québec, âgés de 18 ans et plus. Nul si découvert ou altéré. Téléphone mobile requis. Un accès à Internet et une adresse courriel valide sont requis pour l'inscription et la participation au Concours (la « Participation »). Un total de 50 000 billets à gratter seront distribués dans les établissements participants en vigueur du 26 mars au 15 avril 2026 ou jusqu'à épuisement des billets.

EXCLUSIONS : Les employés, représentants et/ou agents de l'Organisateur du Concours (La Tablée des Chefs), de leurs sociétés mères, filiales ou affiliées, des magasins IGA, des ambassadeurs et influenceurs d'IGA, des Fournisseurs des Prix et de leurs agences de publicité ou de promotion ainsi que de toute autre entité participant à la conception, à la production, à la mise en œuvre, à l'administration ou à l'exécution du Concours (collectivement, les « **Parties concernées** »), ainsi que, respectivement, de toute personne avec lesquelles tel Participant exclu est domicilié ou tout membre de sa famille immédiate (chacun, un « **Participant exclu** »). Pour les fins du Règlement du Concours (le « **Règlement** »), le terme « famille immédiate » englobe le père, la mère, le frère, la sœur, l'enfant, le mari, la femme ou le conjoint de fait ou la conjointe de fait d'un Participant exclu.

Pour fins de clarté, un Participant admissible qui n'est pas un Participant exclu est ci-après désigné comme un « **Participant** ».

Chaque participant doit participer exclusivement en son nom et agir à son seul bénéfice personnel.

2. PARTICIPATION

- Chaque billet est valide pour une seule participation ;
- Le prix du billet est non remboursable et le billet ne peut pas être échangé contre de l'argent ;
- En participant, vous reconnaissez avoir lu et accepté les règlements de la campagne et vous vous engagez à respecter les conditions de participation énoncées dans le présent règlement.

PARTICIPATION À LA CAMPAGNE

Chaque don de quatre dollars (4 \$), effectué exclusivement à la caisse des magasins participants dans le cadre de la campagne « Grattez pour La Tablée », donne droit à la remise d'un (1) billet à gratter comportant un code unique. Ce code unique permet d'obtenir une (1) participation aux tirages hebdomadaires applicables ainsi qu'une (1) participation aux tirages des grands prix, conformément au présent règlement officiel.

PARTICIPATION AUX TIRAGES HEBDOMADAIRES ET AUX TIRAGES DES GRANDS PRIX

Le participant doit cocher la case pour confirmer son acceptation du présent règlement et des conditions de participation. Pour être admissible à une chance de gagner un ensemble complet d'appareils haut de gamme Blomberg d'une valeur totale de plus de 25 000 \$ ou 10 000 \$ en cartes-cadeaux IGA, le participant doit également inscrire son code unique sur grattezpourtabelle.com et compléter le processus d'inscription en créant un profil associé à ce code unique. Dans le cadre de l'inscription, le participant devra fournir son prénom, son nom, son adresse courriel, son numéro de téléphone, sa date de naissance ainsi que son adresse complète. Le code unique doit être inscrit **au plus tard le 15 avril 2026 à 23 h 59 (HE)**.

Chaque billet acheté donne une (1) participation pour une chance de gagner un (1) prix lors de l'un des trois (3) tirages hebdomadaires et une (1) participation pour une chance de gagner l'un des deux (2) grands prix lors du tirage des grands prix. Les participants peuvent gagner jusqu'à trois (3) chances supplémentaires pour chaque bonne réponse dans le jeu bonus (trois questions sur l'organisation). Cinquante (50) prix hebdomadaires seront tirés les 9, 16 et 23 avril 2026 à 11 h (HE). Le tirage des deux (2) grands prix aura lieu le 23 avril 2026 à 11 h (HE), au siège social de La Tablée des Chefs. Les gagnants seront sélectionnés au hasard et contactés par un membre de La Tablée des Chefs.

La Tablée des Chefs se réserve le droit de modifier ou d'annuler un tirage avec l'autorisation de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

3. DESCRIPTION DES PRIX

PRIX HEBDOMADAIRES

Il y a cent cinquante (150) prix hebdomadaires à gagner dans le cadre de la campagne « Grattez pour La Tablée », d'une valeur approximative totale de quinze mille six cent quatre-vingt-seize dollars et vingt-huit cents (15696,28 \$ CAD).

Les prix hebdomadaires se détaillent comme suit :

- Deux (2) livres « La jungle alimentaire » de Julie Desgroseilliers d'une valeur unitaire de trente-six dollars et quatre-vingt-quinze (36.95 \$ CAD);
- Cinq (5) machines à beigne RICARDO d'une valeur unitaire de vingt-quatre dollars quatre-vingt-quinze (24,99 \$ CAD) ;
- Huit (8) livres « Bientôt dans votre assiette » de Geneviève Plante d'une valeur unitaire de vingt-cinq dollars (25,00 \$ CAD) ;
- Huit (8) livres « Recevoir en grand à petit prix » de Jérôme Ferrer d'une valeur unitaire de vingt-cinq dollars (25,00 \$ CAD) ;
- Huit (8) livres « Autour de la table » de Sophie Ducharme et Simon Pérusse d'une valeur unitaire de trente dollars (30,00 \$ CAD) ;
- Douze (12) livres « Parcours sucré » de Patrice Demers d'une valeur unitaire de trente-deux dollars (32,00 \$ CAD) ;
- Cinq (5) livres « Vert Couleur Persil » de Geneviève Plante d'une valeur unitaire de trente-trois dollars (33,00 \$

- CAD) ;
- Huit (8) livres « Les Brownies de Juliette » de Juliette Brun d'une valeur unitaire de trente-cinq dollars (35,00 \$ CAD) ;
 - Douze (12) livres « Saisons: La table végétarienne » de Trudy Crane et Julie Zyromski d'une valeur unitaire de trente-sept dollars (37,00 \$ CAD) ;
 - Dix (10) livres « Nos 100 recettes (les meilleures) » RICARDO, de Ricardo Larrivée d'une valeur unitaire de trente-neuf dollars quatre-vingt-quinze (39,95 \$ CAD) ;
 - Douze (12) livres « Plus de légumes » de Ricardo Larrivée, d'une valeur unitaire de quarante dollars (40,00 \$ CAD) ;
 - Quatre (4) deux (2) flûtes Capri à champagne d'une valeur unitaire de soixante-quinze dollars (75,00 \$ CAD) ;
 - Quinze (15) poêles en fonte Le Creuset d'une valeur unitaire de deux cent quatre-vingts dollars (280,00 \$ CAD) ;
 - Trois (3) casseroles Le Creuset 3,8 L d'une valeur unitaire de quatre cent vingt dollars (420,00 \$ CAD) ;
 - Une (1) marmite Le Creuset Oyster 11 L d'une valeur unitaire de deux cent cinquante dollars (250,00 \$ CAD) ;
 - Cinq (5) Starfrit Heritage Gril et friteuse à air d'intérieur 6 L d'une valeur unitaire de cent quatre-vingt-dix-neuf dollars quatre-vingt-dix-neuf (199,99 \$ CAD) ;
 - Six (6) batteries de cuisine The Rock Starfrit 8 pièces d'une valeur unitaire de deux cent quatre-vingt-dix-neuf dollars quatre-vingt-dix-neuf (299,99 \$ CAD) ;
 - Six (6) fours à pizza Ricardo d'une valeur unitaire de trois cent quatre-vingt-dix-neuf dollars quatre-vingt-dix-neuf (399,99 \$ CAD) ;
 - Dix-neuf (19) cartes-cadeaux Corbeil Électroménagers d'une valeur unitaire de cinquante dollars (50,00 \$ CAD) ;
 - Un (1) robot culinaire Paradice 9 de Breville d'une valeur unitaire de cinq cent dix-neuf dollars (519,00 \$ CAD) ;

GRANDS PRIX

Il y a deux (2) grands prix à gagner dans le cadre de la campagne « Grattez pour La Tablée » parmi les participants ayant soumis leur code unique en ligne. Le premier prix consiste en un ensemble complet d'électroménagers haut de gamme de la marque Blomberg, d'une valeur totale de plus de 25 000 \$. Le deuxième prix est de 10 000 \$ en épicerie chez IGA.

Les électroménagers se détaillent comme suit :

- Une laveuse chargement frontal 2,3 pi cu. Blomberg modèle BLWM242300SWG. ENERGY STAR®, 14 cycles, essorage 1 400 tr/min, connectivité Wi-Fi. Valeur de mille cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (1 199 \$ CAD) + taxes ;
- Une sècheuse à évacuation 3,7 pi cu. Blomberg modèle BLDV243700SEWG. Connectivité Wi-Fi, capteur OptiSense, éclairage intérieur du tambour, tambour en acier inoxydable durable, format empilable. Valeur de mille quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (1099,99 \$ CAD) + taxes ;
- Un réfrigérateur à profondeur de comptoir à portes françaises Blomberg modèle BRFD2230XSS frigo, 36 pouces de largeur, 19,86 pi cu. Capacité, profondeur de comptoir, distributeur d'eau (intérieur), distributeur de glace (situé dans le congélateur), éclairage LED, acier inoxydable. Valeur de quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (4899,99 \$ CAD) + taxes ;
- Une cuisinière à induction Blomberg, modèle BIR34452CSS, 30 po de largeur, 5,7 pi cu., avec surface à induction puissante, four spacieux de 5,7 pi cu., convection européenne véritable, acier inoxydable moderne. Valeur de quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (4299,99 \$ CAD) + taxes ;

- Un lave-vaisselle encastrable 16 couverts 24 po Blomberg, modèle DWT81800SSIH. Porte en acier inoxydable, fonctionnement silencieux 45 dB, 3^e panier amovible pleine taille, zone PowerWash, technologie MixWash+. Valeur de mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (1 499,99 \$ CAD) + taxes ;
- Un four mural électrique encastré simple en acier inoxydable de 30 po, Blomberg modèle BWOS30200SS. Convection européenne véritable, mode autonettoyant, mode Sabbat, écran LED tactile complet et capacité de 3,9 pi cu. Valeur de trois mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (3,299.99 \$ CAD) + taxes ;
- Une AVIVA cave à vin et boissons encastrable 24" à double zone avec portes à la française, Blomberg modèle BSC42DB3. Capacité de 21 bouteilles et plus de 60 canettes, deux zones de température contrôlables indépendamment, verre Low-E teinté UV et étagères ajustables. Valeur de mille sept cent quarante dollars (1 740 \$ CAD) + taxes ;
- Un micro-ondes encastrable au-dessus de la cuisinière 30" en acier inoxydable, Blomberg modèle BOTR30100SS. Capacité de 1,5 pi cu., puissance de cuisson 1 000 W, hotte 2 vitesses 300 CFM, modes de cuisson prédéfinis et éclairage de la plaque pour une cuisson facile et efficace. Valeur de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (999,00 \$ CAD) + taxes ;

REMARQUES	SUR	LES	PRIX
-----------	-----	-----	------

Les prix ne sont ni échangeables ni monnayables. En aucun cas La Tablée des Chefs sera responsable des soumissions tardives, y compris des retards causés par des difficultés techniques liées au site web.

La Tablée des Chefs se réserve le droit de remplacer les prix hebdomadaires par d'autres articles de valeur égale ou moindre, selon la disponibilité des stocks. La Tablée des Chefs n'est pas responsable des erreurs d'impression ou des problèmes techniques. Toute fraude entraînera la disqualification.

Les cartes-cadeaux Corbeil Électroménagers doivent être traitées COMME DE L'ARGENT COMPTANT et elles sont valides seulement dans les magasins Corbeil Électroménagers au Québec/Ontario. Présentez votre carte-cadeau comme paiement de vos achats et l'entreprise déduira le montant de l'achat de la valeur disponible sur cette carte-cadeau. Vous pouvez continuer d'utiliser cette carte-cadeau jusqu'à ce que sa valeur atteigne zéro. Cette carte-cadeau est non remboursable et n'a aucune valeur pécuniaire, sauf lorsque la loi l'exige. Cette carte-cadeau ne sera pas remplacée si elle est perdue, volée ou détruite. Vous pouvez voir le solde actuel de cette carte-cadeau sur votre facture, ou l'obtenir en magasin ou auprès de votre commerçant. L'utilisation de cette carte-cadeau constitue l'acceptation des présentes conditions.

Il est possible que les Prix ne soient pas identiques aux photos et images utilisées dans le matériel publicitaire et promotionnel du tirage, notamment les publicités imprimées, les sites Internet et la bannière publicitaire électronique. Chaque Prix doit être accepté (i) « TEL QUEL », SANS GARANTIE DE QUELQUE SORTE, expresse ou implicite, et (ii) ne peut être ni modifié, ni transféré, ni cédé, ni échangé contre de l'argent. Aucune substitution de Prix ne sera possible. La différence entre la valeur approximative du Prix et la valeur réelle du Prix lorsqu'il est remis au gagnant ne sera pas attribuée.

Les cartes-cadeaux IGA n'ont aucune valeur jusqu'à leur activation. Les cartes-cadeaux **IGA** sont valides dans tous les

magasins Sobeys, Safeway, IGA, IGA extra, Garden Market IGA, Foodland, Price Chopper (Ontario), FreshCo, Chalo! FreshCo, Thrifty Food, Lawton Drugs, Needs et Fast Fuel du Canada. Les cartes-cadeaux peuvent être utilisées pour tout achat en magasin, sauf pour l'achat d'autres cartes-cadeaux émises par l'entreprise, l'achat d'essence chez Safeway Fuel ou si la loi l'interdit. Les cartes-cadeaux n'ont aucune date d'expiration et aucun frais d'inactivité ni autres frais n'y sont associés. Vous pouvez vérifier le solde de votre carte en magasin ou en composant le 1-800-832-0717. Protégez les cartes-cadeaux comme s'il s'agissait d'argent comptant. Le solde d'une carte ne peut être remplacé si celle-ci est perdue, volée, endommagée ou utilisée sans votre consentement. Les cartes ne peuvent pas être échangées contre de l'argent, sauf au Québec où les lois provinciales stipulent que lorsque le solde d'une carte est inférieur à 5 \$, un client doit être remboursé en argent à sa demande. Si un client retourne un article acheté à l'aide d'une carte-cadeau, le montant de l'achat sera remis sur la carte-cadeau du client, sauf si le montant est inférieur à 5 \$. Dans ce cas, le client recevra un remboursement en argent. Pour plus de détails, veuillez visiter le site https://www.iga.net/fr/a_votre_service/cartes-cadeaux.

4. ATTRIBUTION DES PRIX HEBDOMADAIRES ET TIRAGE DES DEUX (2) GRANDS PRIX

Les Participants sélectionnés (les « **Participants Sélectionnés** ») doivent compléter le Formulaire d'exonération (le « **Formulaire d'exonération** ») afin de réclamer leur prix.

- Pour les **prix hebdomadaires**, le Formulaire d'exonération sera complété directement sur le profil du Participant Sélectionné et sera automatiquement reçu par La Tablee des Chefs.
- Pour les **grands prix**, le Formulaire d'exonération sera envoyé aux Participants Sélectionnés à l'adresse courriel indiquée dans leur profil sur grattezpourtabelle.com. Le Participant Sélectionné doit remplir et retourner le Formulaire d'exonération à La Tablee des Chefs dans les quarante-huit (48) heures suivant ce contact.

Aucun prix ne sera remis avant que le Formulaire d'exonération n'ait été reçu et validé. Le non-respect de ces délais entraînera la perte du prix.

PRIX HEBDOMADAIRES

Les Participants Sélectionnés aux tirages des prix hebdomadaires seront contactés par téléphone **le lundi suivant chaque tirage**, au numéro indiqué dans leur profil sur grattezpourtabelle.com. Un SMS sera envoyé en premier, avec un lien vers le Formulaire d'exonération. Le Formulaire d'exonération est également accessible directement sur le profil des Participants Sélectionnés. Si aucune réponse n'est reçue dans les quarante-huit (48) heures, La Tablee des Chefs effectuera un suivi par téléphone.

Le Formulaire d'exonération doit être rempli dans les **quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de la campagne**. À défaut de s'y conformer, le participant perdra son prix.

La Tablee des Chefs ne pourra être tenue responsable des coordonnées invalides ou incorrectes qui n'auraient pas été mises à jour dans le profil du participant sur ce site.

LIVRAISON DES PRIX HEBDOMADAIRES

Une fois le Formulaire d'exonération dûment complété sur le profil du Participant Sélectionné, La Tablee des Chefs enverra les prix hebdomadaires par voie postale aux **Participants Sélectionnés**. L'envoi de ces prix se fera dans un délai de deux

(2) à six (6) semaines suivant la réception automatique du Formulaire d'exonération complété.

GRANDS PRIX

La Tablée des Chefs, ou son représentant désigné, effectuera **jusqu'à trois (3) tentatives** pour contacter les participants sélectionnés par téléphone et/ou par courriel, en utilisant les coordonnées fournies dans leur profil sur grattezpourtatablee.com. Il est de la responsabilité de chaque participant de s'assurer que ses coordonnées sont exactes et à jour.

La Tablée des Chefs **ne pourra être tenue responsable** des coordonnées invalides ou incorrectes qui n'auraient pas été mises à jour.

Si un Participant Sélectionné est contacté sans succès, il devra rappeler La Tablée des Chefs ou son représentant au plus tard le **mardi 28 avril 2026 à 17 h (HE)**.

Une fois contacté avec succès, le Participant Sélectionné recevra le Formulaire d'exonération à l'adresse courriel indiquée dans son profil sur grattezpourtatablee.com. Le participant doit remplir et retourner le Formulaire d'exonération à La Tablée des Chefs dans les **quarante-huit (48) heures** suivant ce contact. À défaut de se conformer, le participant perdra son prix.

Un (1) gagnant sera désigné par prix.

LIVRAISON DES GRANDS PRIX

Corbeil Électroménagers

Une fois le Formulaire d'exonération dûment complété et retourné à La Tablée des Chefs, le Participant Sélectionné sera contacté par Corbeil Électroménagers. L'ensemble complet d'électroménagers haut de gamme Blomberg, d'une valeur totale de plus de 25 000 \$, sera livré par Corbeil Électroménagers à une date convenue entre les parties. La livraison est gratuite si l'adresse de livraison se situe à moins de 100 km du magasin le plus proche. Des frais supplémentaires de 49,99 \$ s'appliquent si l'adresse de livraison se situe à plus de 100 km du magasin le plus proche. Pour les adresses situées à plus de 200 km du magasin le plus proche, des frais supplémentaires seront déterminés en fonction de l'emplacement exact.

IGA

Une fois le Formulaire d'exonération dûment complété et retourné à La Tablée des Chefs, le grand prix de 10 000 \$ en épicerie chez IGA sera envoyé par voie postale au Participant Sélectionné par La Tablée des Chefs, sous la forme de vingt (20) cartes-cadeaux de 500 \$ chacune. L'envoi de ce prix se fera dans un délai de deux (2) à six (6) semaines.

AVANT D'ÊTRE CONFIRMÉ COMME GAGNANT DU GRAND PRIX, LE PARTICIPANT SÉLECTIONNÉ DEVRA:

- Remplir, signer et retourner le Formulaire d'exonération le délai mentionné ci-dessus, dans lequel (entre autres choses) le Participant Sélectionné doit confirmer qu'il se conforme au présent Règlement et reconnaître l'acceptation du Prix tel qu'il a été remis ;
- Consentir à ce que son nom, son adresse, sa voix, son image, ses déclarations en lien avec la campagne, ainsi que toute photographie, vidéo, captation et/ou tout tournage, puissent être publiés, reproduits ou autrement utilisés

par où pour le compte de La Tablée des Chefs, ou en son nom, à des fins de publicité ou autre usage promotionnel ou commercial effectué par où pour le compte de La Tablée des Chefs, dans n'importe quel médium existant ou futur, y compris les médias imprimés, la radio, la télédiffusion et Internet, le tout sans autre avis, rémunération additionnelle, ni droit de regard de sa part pour toute utilisation en lien avec cette campagne ;

- Fournir une pièce d'identité avec photo sur demande.

S'il est impossible de contacter le Participant Sélectionné de la manière décrite à la rubrique « ATTRIBUTION DES PRIX HEBDOMADAIRES ET TIRAGE DES DEUX (2) GRAND PRIX » pour le Prix, si le Participant Sélectionné ne peut pas accepter (ou refuse d'accepter) le Prix tel qu'il est attribué pour quelque raison que ce soit ; et/ou est jugé avoir enfreint le présent Règlement (tel que déterminé par La Tablée des Chefs à son entière discrétion), il sera disqualifié (et renoncera au Prix) et La Tablée des Chefs se réserve le droit, à son entière discrétion et si le temps le permet, de sélectionner de façon aléatoire un nouveau Participant parmi les Participations restantes au tirage (le cas échéant, les dispositions énoncées dans le présent paragraphe s'appliqueront au nouveau Participant Sélectionné).

CHANCES DE GAGNER

Les chances de gagner dépendent du nombre de participations au tirage colligées ou envoyées et reçues durant la période de la campagne, conformément au présent règlement.

5. CONDITIONS

GÉNÉRALES

Toutes les participations deviennent la propriété de La Tablée des Chefs.

La campagne est soumise à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. La campagne est régie par les lois du Québec et les lois du Canada applicables à cet égard, est assujettie à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables et est nulle là où la loi l'interdit.

Les décisions de La Tablée des Chefs sont finales et sans appel pour toutes les questions liées à cette campagne, y compris toute décision portant sur la validité ou la disqualification de Participations ou de Participants. En participant à cette campagne, vous acceptez d'être juridiquement lié aux modalités du présent Règlement. **TOUTE PERSONNE JUGÉE AVOIR ENFREINT LE PRÉSENT RÈGLEMENT POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT S'EXPOSE, EN TOUT TEMPS, À LA DISQUALIFICATION, À L'ENTIÈRE DISCRÉTION DE LA TABLÉE DES CHEFS.**

La Tablée des Chefs se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre cette campagne (ou de modifier le présent Règlement) de quelque façon que ce soit, en raison d'une erreur, d'un problème technique, d'un virus informatique, d'un bogue, d'un trafic, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une défaillance technique ou de toute autre cause.

Toute tentative délibérée d'endommager un site Web ou de nuire au bon fonctionnement de cette campagne (à la discrétion exclusive de La Tablée des Chefs) contrevient au Code criminel et aux lois civiles. Le cas échéant, La Tablée des Chefs se réserve le droit d'appliquer des recours et de récupérer des dommages-intérêts dans la mesure permise par la loi. La Tablée des Chefs se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre cette campagne, ou de modifier le présent règlement, de quelque manière que ce soit, en cas d'accident, d'erreur d'impression, d'erreur administrative ou de toute autre erreur, quelle qu'elle soit, ou pour toute autre raison, et ce, sans avis préalable ni obligation. Sans limiter le caractère général de ce qui précède, La Tablée des Chefs se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de faire passer un autre test d'aptitude, s'il le juge approprié, selon les circonstances et/ou afin de respecter la loi applicable.

La Tablée des Chefs se réserve le droit, à sa discrétion exclusive et absolue, de modifier sans préavis l'échéancier de la campagne ou l'une ou l'autre des dates indiquées dans le présent Règlement, lorsque nécessaire, dans le but de pouvoir

vérifier la conformité de tout Participant ou de toute Participation au présent Règlement, ou encore en raison de problèmes techniques ou en toutes circonstances qui, de l'avis de La Tablée des Chefs et à sa discrétion exclusive, risquent de nuire à la bonne administration de la campagne en conformité avec le présent Règlement, ou pour toute autre raison.

Par le simple fait de participer à cette campagne, chaque Participant autorise La Tablée des Chefs et ses mandataires et/ou représentants à conserver, à partager et à utiliser les renseignements personnels qu'il a fournis dans sa Participation, uniquement aux fins de l'administration de la campagne et de la remise du Prix, y compris, sans s'y limiter, pour communiquer avec le Participant à propos de la campagne et de sa Participation. Vous pourrez aussi recevoir des communications additionnelles de la part de La Tablée des Chefs et/ou des tiers partenaires à propos de leurs produits, services, prochains concours et offres promotionnelles si vous consentez à recevoir ces communications sur le site Web de la campagne. Vous pourrez en tout temps, pendant ou après la campagne, renoncer au consentement que vous avez accordé pour recevoir des communications additionnelles en suivant les directives de désabonnement disponibles dans lesdites communications.

En cas de divergence ou d'incohérence entre les modalités du présent Règlement en version française et les déclarations ou d'autres énoncés contenus dans les documents de la campagne, y compris, la Participation, le site Web, la version anglaise du présent Règlement et/ou le matériel publicitaire sur le lieu de vente, la publicité télévisée, imprimée ou diffusée en ligne, les modalités de la version française du présent Règlement auront préséance dans la mesure où la loi le permet.

La présente campagne n'est pas gérée ou parrainée par iga.net. Toute question, tout commentaire ou toute plainte concernant la campagne doit être soumis à La Tablée des Chefs et non à iga.net ou IGA.net ainsi que l'ensemble de ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, agents et employés ne sont pas responsables de toute réclamation découlant de, ou en relation avec, La Tablée des Chefs.

En participant à la campagne « Grattez pour La Tablée » et à titre de condition d'acceptation d'un Prix, vous, vos héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs, successeurs et ayants droit, libérez et dégagez à jamais de toute responsabilité La Tablée des Chefs, les Commanditaires Présentateurs et les Fournisseurs du Prix, Scène Plus IP Corporation et chacune de leurs sociétés mères, sociétés affiliées, filiales, successeurs, mandataires, agents, conseillers, franchisés, actionnaires, partenaires, représentants, leurs agences de publicité, de promotion et d'exécution et chacun de leurs employés respectifs, les dirigeants, administrateurs, mandataires et représentants (collectivement, les « Parties Renonciataires »), contre toute perte, dommage (y compris, sans s'y limiter, les dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs), droits, réclamations, actions, les causes d'action, les blessures corporelles, les dommages matériels ou le décès, y compris, sans s'y limiter, tous les coûts et responsabilités de toute nature, y compris les frais juridiques sur une échelle d'indemnisation substantielle, ci-après appelée « Réclamations » et y compris, sans s'y limiter, toute Réclamation découlant d'un acte de négligence des Parties Renonciataires, que vous avez maintenant, ou que vous pourriez avoir par la suite contre les Parties Renonciataires directement ou indirectement résultant ou découlant : (i) de la participation à la campagne, votre participation et/ou l'attribution, l'acceptation, la possession, l'utilisation ou l'utilisation abusive ou la jouissance d'un Prix, et, le cas échéant, le déplacement, la préparation ou la participation à un événement ou à une activité liée au Prix; ou (ii) les droits de publicité accordés à La Tablée des Chefs. Vous reconnaissez expressément que vous comprenez qu'il peut y avoir des risques graves de blessures corporelles, de décès ou de dommages matériels associés à l'acceptation, à la possession, à l'utilisation et/ou à l'utilisation abusive du Prix et à la participation à tout événement ou participation à certaines activités liées au Prix, et vous assumez volontairement ces risques. Vous acceptez également d'indemniser, de défendre et de dégager de toute responsabilité les Parties Renonciataires de toute Réclamation relative à ce qui précède.

Toutefois, en participant à cette campagne, tout Participant s'engage à respecter les conditions et modalités d'utilisation,

contrats, autres politiques et/ou lignes directrices régissant la plateforme iga.net ou IGA.net et dégage de toutes responsabilités La Tablée des Chefs, toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlées par où lier à ceux-ci, leurs agences de publicité et de promotions, leurs employés, agents et représentants de tous dommages qu'il pourrait subir en raison de l'utilisation de cette plateforme.

Scène+ ^{mc} est une marque de commerce de Scène Plus IP Corporation utilisée sous licence par Sobeys Capital Incorporée et ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Pour toute question ou préoccupation concernant ces règlements, veuillez communiquer avec La Tablée des Chefs à l'adresse services@tableedeschefs.org.

ENGLISH BELOW

IGA CAMPAIGN IN SUPPORT OF LA TABLÉE DES CHEFS

« Scratch for La Tablée »

Participation Rules

The "Scratch for La Tablée" campaign, organized by La Tablée des Chefs, will take place from Thursday, March 26, 2026, at 8:00 a.m. (ET) to April 15, 2026, at 11:59 p.m. (ET) in all IGA and Corbeil Électroménagers stores in Quebec. This campaign is authorized by the Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) under license number **L-03078**.

Draws:

- Three (3) weekly draws of 50 prizes each, with a total value of \$15,600, will be held on April 9, 16, and 23, 2026, at 11:00 a.m. (ET), for a total of 150 winners.
- Two (2) grand prizes will be drawn on April 23, 2026, at 11:00 a.m. (ET) (2 winners).

All draws will take place at the headquarters of La Tablée des Chefs, located on rue Adoncour, Longueuil, QC J4G 2M6.

1. ELIGIBILITY

The campaign is open to Quebec residents aged 18 and over. Void if uncovered or altered. A mobile phone is required. Internet access and a valid email address are required for registration and participation in the Contest (the "Entry"). A total of 50,000 scratch tickets will be distributed at participating locations from March 26 to April 15, 2026, or while supplies last.

EXCLUSIONS:

Employees, representatives, and/or agents of the Organizer of the Contest (La Tablée des Chefs), its parent companies, subsidiaries or affiliates, IGA stores, IGA ambassadors and influencers, Prize Suppliers and their advertising or promotional agencies, as well as any other entity involved in the design, production, implementation, administration, or execution of the Contest (collectively, the "**Parties Concerned**"), and, respectively, any person with whom such an excluded Participant resides or any member of their immediate family (each, an "**Excluded Participant**"). For the purposes of the Contest Rules (the "**Rules**"), the term "immediate family" includes the father, mother, brother, sister, child, husband, wife, or common-law partner of an Excluded Participant.

For clarity, an eligible Participant who is not an Excluded Participant is referred to as a "**Participant.**"

Each participant must participate exclusively in their own name and for their personal benefit only.

2. PARTICIPATION

- Each ticket is valid for a single entry ;
- The ticket price is non-refundable, and the ticket cannot be exchanged for cash ;
- By participating, you acknowledge that you have read and accepted the Campaign Rules, and agree to comply with the Participation conditions outlined in these Rules.

CAMPAIGN PARTICIPATION

Each four dollar (\$4) donation made exclusively at the cash register of participating stores in connection with the "Scratch for La Tablee" campaign entitles the donor to receive one (1) scratch ticket containing a unique code. Each unique code provides one (1) entry into the applicable weekly draws and one (1) entry into the grand prize draws, in accordance with these Official Rules.

PARTICIPATION IN WEEKLY AND GRAND PRIZE DRAW

The participant must check the box to confirm their acceptance of these Rules and the terms of participation. To be eligible for a chance to win a complete set of high-end Blomberg appliances with a total value of over \$25,000, or \$10,000 in IGA gift cards, the participant must also enter their unique code on grattezpourtalee.com and complete the registration process by creating a profile associated with this unique code. As part of the registration, the participant will be required to provide their first name, last name, email address, phone number, date of birth, and full mailing address. The unique code must be entered **no later than April 15, 2026, at 11:59 p.m. (ET)**.

Each ticket purchased gives one (1) entry for a chance to win one (1) prize in one of the three (3) weekly draws, and one (1) entry for a chance to win one of the two (2) grand prizes in the grand prize draw. Participants can earn up to three (3) additional entries for each correct answer in the bonus game (three questions about the organization). Fifty (50) weekly prizes will be drawn on April 9, 16, and 23, 2026, at 11:00 a.m. (ET). The draw for the two (2) grand prizes will take place on April 23, 2026, at 11:00 a.m. (ET) at the headquarters of La Tablee des Chefs. Winners will be selected at random and contacted by a member of La Tablee des Chefs.

La Tablee des Chefs reserves the right to modify or cancel a draw, with the authorization of the Québec Régie des alcools, des courses et des jeux.

3. PRIZE DESCRIPTION

WEEKLY PRIZES

There are one hundred fifty (150) weekly prizes to be won in the "Scratch for La Tablee" campaign, with a total approximate value of fifteen thousand six hundred ninety-six dollars and twenty-eight cents (\$15696.28 CAD).

The weekly prizes are detailed as follows:

- Two (2) books "La jungle alimentaire" by Julie Desgroseilliers, valued at thirty-six dollars and ninety-five cents

(CAD \$36.95)

- Five (5) RICARDO Donut Maker, valued at twenty-four dollars ninety-five (\$24.99 CAD)
- Eight (8) books "Bientôt dans votre assiette" by Geneviève Plante, valued at twenty-five dollars (CAD \$25)
- Eight (8) books "Recevoir en grand à petit prix" by Jérôme Ferrer, valued at twenty-five dollars (CAD \$25)
- Eight (8) books "Autour de la table", valued at thirty dollars (CAD \$30)
- Twelve (12) books "Parcours sucrée" by Patrice Demers, valued at thirty-two dollars (CAD \$32)
- Five (5) books "Vert Couleur Persil", valued at thirty-three dollars (CAD \$33)
- Eight (8) books "Les Brownies de Juliette" by Juliette Brun, valued at thirty-five dollars (CAD \$35)
- Twelve (12) books "Saisons: La table végane" by Trudy Crane and Julie Zyromski, valued at thirty-seven dollars (CAD \$37)
- Ten (10) books "Nos 100 recettes (les meilleures)" RICARDO, by Ricardo Lavallée, valued at thirty-nine dollars ninety-five (CAD \$39.95)
- Twelve (12) books "Plus de légumes" by Ricardo Lavallée, valued at forty dollars (CAD \$40)
- Four (4) sets of 2 Capri Champagne Flutes, valued at seventy-five dollars (CAD \$75)
- Fifteen (15) Le Creuset Cast Iron Skillet, valued at two hundred eighty dollars (CAD \$280)
- Three (3) Le Creuset Saucepan 3.8 L, valued at four hundred twenty dollars (CAD \$420)
- One (1) Le Creuset Oyster Stockpot 11 L, valued at two hundred fifty dollars (CAD \$250)
- Five (5) Starfrit Heritage Indoor Grill and Air Fryer 6 L, valued at one hundred ninety-nine dollars ninety-nine (CAD \$199.99)
- Six (6) The Rock Starfrit 8-piece Cookware Set, valued at two hundred ninety-nine dollars ninety-nine (CAD \$299.99)
- Six (6) Ricardo Pizza Oven, valued at three hundred ninety-nine dollars ninety-nine (CAD \$399.99)
- Nineteen (19) Corbeil Électroménagers Gift Cards, valued at fifty dollars (CAD \$50)
- One (1) Breville Paradice 9 Food Processor, valued at five hundred nineteen dollars (CAD \$519)

GRAND PRIZES

There are two (2) grand prizes to be won as part of the "Scratch for La Tablee" campaign among participants who have submitted their unique code online. The first prize consists of a complete set of high-end Blomberg appliances, with a total value of over \$25,000. The second prize is \$10,000 in IGA grocery gift cards.

The appliances are detailed as follows:

- Blomberg 2.3 cu.ft. front-load washer, Model BLWM242300SWG. ENERGY STAR®, 14 cycles, 1,400 RPM spin speed, Wi-Fi connectivity. Valued at one thousand one hundred ninety-nine dollars (CAD \$1,199) + taxes ;
- Blomberg 3.7 cu.ft. vented dryer, Model BLDV243700SEWG. Wi-Fi connectivity, OptiSense sensor, interior drum lighting, durable stainless steel drum, stackable design. Value: one thousand ninety-nine dollars and ninety-nine cents (CAD \$1,099.99) + taxes ;
- Blomberg BRFD2230XSS French Door Counter-Depth Refrigerator, 36-inch width, 19.86 cu. ft. capacity, counter-depth, water dispenser (interior), ice dispenser (located in the freezer), LED lighting, stainless steel. Valued at four thousand eight hundred ninety-nine dollars and ninety-nine cents (CAD \$4,899.99) + taxes ;
- Blomberg BIR34452CSS Induction Range, 30" W, 5.7 cu. ft., with powerful induction cooktop, spacious 5.7 cu. ft.

oven, true European convection, modern stainless steel. Valued at four thousand two hundred ninety-nine dollars and ninety-nine cents (CAD \$4,299.99) + taxes ;

- Built-in dishwasher 16-place setting 24" Blomberg Model DWT81800SSIH. Stainless-steel door front, whisper-quiet 45 dB operation, full-size removable 3rd rack, PowerWash zone, MixWash+ technology. Valued at one thousand four hundred ninety-nine dollars and ninety-nine cents (CAD \$1,499.99) + taxes ;
- Blomberg 30" stainless-steel built-in single electric wall oven model BWOS30200SS. True European Convection, self-cleaning mode, Sabbath mode, full-touch LED display and 3.9 cu ft capacity. Valued at three thousand two hundred ninety-nine dollars and ninety-nine cents (CAD \$3,299.99) + taxes ;
- Blomberg AVIVA 24" built-in dual-zone wine and beverage cooler with French doors, Model BSC42DB3. Capacity of 21 bottles and over 60 cans, two independently controlled temperature zones, UV-tinted Low-E glass, and adjustable shelves. Valued at one thousand seven hundred forty dollars (CAD \$1,740) + taxes ;
- Blomberg 30" built-in over-the-range microwave in stainless steel, Model BOTR30100SS. 1.5 cu.ft. capacity, 1,000 W cooking power, 2-speed 300 CFM vent, preset cooking modes, and cooktop lighting for easy and efficient cooking. Valued at nine hundred ninety-nine dollars (CAD \$999.00) + taxes ;

REMARKS ON THE PRIZES

Prizes are **not transferable or redeemable for cash**. Under no circumstances shall La Tablée des Chefs be responsible for late submissions, including delays caused by technical difficulties related to the website.

La Tablée des Chefs reserves the right to **substitute weekly prizes with other items of equal or lesser value**, depending on availability. La Tablée des Chefs is not responsible for printing errors or technical issues. Any attempt at fraud will result in disqualification.

The Corbeil Gift Card must be TREATED LIKE CASH, and it's valid at any Corbeil Appliances store in Quebec/Ontario. Present this Gift Card as payment towards your purchases, and the business will deduct the purchase amount from the available value on this Gift Card. You may continue to use this Gift Card until the value reaches zero. This Gift Card is non-refundable and has no cash value, except as required by law. This Gift Card will not be replaced if lost, stolen, or destroyed. The current balance of this Gift Card can be viewed on your receipt, obtained in store, or communicated to you by the merchant. Use of this Gift Card constitutes acceptance of these terms and conditions.

It is possible that the Prizes may not be identical to the photos and images used in the advertising and promotional materials for the Raffle, including printed advertisements, websites, and electronic banners. Each Prize must be accepted (i) "AS IS," WITHOUT ANY WARRANTY OF ANY KIND, express or implied, and (ii) cannot be modified, transferred, assigned, or exchanged for cash. No substitution of Prizes will be allowed. The difference between the approximate value of the Prize and its actual value when awarded to the winner will not be credited.

The IGA gift cards have no value until activated. The IGA gift cards are valid at all Sobeys, Safeway, IGA, IGA extra, Garden Market IGA, Foodland, Price Chopper (Ontario), FreshCo, Chalo! FreshCo, Thrifty Food, Lawton Drugs, Needs, and Fast Fuel stores in Canada. The gift cards can be used for any in-store purchase, except for the purchase of other company-issued gift cards, the purchase of gas at Safeway Fuel, or where prohibited by law. The gift cards have no

expiration date, and there are no inactivity fees or other charges associated with them. You can check the balance of your card in-store or by calling 1-800-832-0717. Treat the gift cards as cash. The balance on a card cannot be replaced if it is lost, stolen, damaged, or used without your consent. The cards cannot be exchanged for cash, except in Quebec, where provincial laws stipulate that when the balance of a card is less than \$5, a customer must be refunded in cash upon request. If a customer returns an item purchased with a gift card, the purchase amount will be credited back to the customer's gift card, unless the amount is less than \$5. In that case, the customer will receive a cash refund. For more details, please visit the website https://www.iga.net/fr/a_votre_service/cartes-cadeaux.

4. AWARDING OF WEEKLY PRIZES AND GRAND PRIZE DRAW

Selected participants (the “**Selected Participant(s)**”) must complete the Release Form (the “**Release Form**”) in order to claim their prize.

- For **weekly prizes**, the Release Form will be completed on the Selected Participant's profile on grattezpourtatablee.com and automatically received by La Tablée des Chefs.
- For **grand prizes**, the Release Form will be sent to the Selected Participants at the email address listed in their profile on grattezpourtatablee.com. The Selected Participant must complete and return the Release Form to La Tablée des Chefs within forty-eight (48) hours of this contact.

No prize will be issued until the Release Form has been received and validated. Failure to comply with these deadlines will result in forfeiture of the prize.

WEEKLY PRIZES

The Selected Participants in the weekly prize draws will be contacted by phone on the Monday following each draw, at the number listed in their profile on grattezpourtatablee.com. An SMS will be sent first, which includes a link to the Release Form. The Release Form is also accessible directly on the Selected Participants' profile on grattezpourtatablee.com. If no response is received within forty-eight (48) hours, La Tablée des Chefs will follow up with a phone call.

The Release Form must be completed within ninety (90) days following the end of the campaign. Failure to comply will result in the participant forfeiting their prize.

La Tablée des Chefs cannot be held responsible for invalid or incorrect contact information that has not been updated in the participant's profile on this site.

DELIVERY OF WEEKLY PRIZES

Once the Release Form has been duly completed on the Selected Participant's profile, La Tablée des Chefs will send the weekly prizes by mail to the Selected Participants. The prizes will be sent within a period of two (2) to six (6) weeks following the automatic receipt of the completed Release Form.

GRAND PRIZES

La Tablée des Chefs, or its designated representative, will make up to **three (3) attempts** to contact the Selected

Participants by phone and/or email, using the contact information provided in their profile on grattezpourtabelle.com. It is each participant's responsibility to ensure that their contact information is accurate and up to date. La Tablée des Chefs cannot be held responsible for invalid or incorrect contact information that has not been updated.

If a Selected Participant is contacted unsuccessfully, they must call back La Tablée des Chefs or its representative no later than Tuesday, **April 28, 2026, at 5:00 p.m. (ET)**.

Once successfully contacted, the Selected Participant will receive the Release Form at the email address provided at the time of participation. The participant must complete and return the Release Form to La Tablée des Chefs within **forty-eight (48) hours** of that contact. Failure to comply will result in the participant forfeiting their prize.

One (1) winner will be designated per prize.

DELIVERY OF GRAND PRIZES

Corbeil Électroménagers

Once the Release Form has been duly completed and returned to La Tablée des Chefs, the Selected Participant will be contacted by Corbeil Électroménagers. The complete set of high-end Blomberg appliances, with a total value of over \$25,000, will be delivered by Corbeil Électroménagers on a mutually agreed-upon date. Delivery is free if the delivery address is within 100 km of the nearest store. An additional fee of \$49.99 applies if the delivery address is more than 100 km from the nearest store. For delivery addresses over 200 km from the nearest store, additional fees will be determined based on the exact location.

IGA

Once the Release Form has been duly completed and returned to La Tablée des Chefs, \$10,000 in groceries at IGA will be sent by mail to the Selected Participant by La Tablée des Chefs, in the form of twenty (20) gift cards of \$500 each. The prize will be sent within a period of two (2) to six (6) weeks.

BEFORE BEING CONFIRMED AS THE GRAND PRIZE WINNER, THE PARTICIPANT MUST

- Complete, sign, and return the Release Form **within the time frame mentioned above**, in which (among other things) the Selected Participant must confirm that they comply with these Rules and acknowledge acceptance of the Prize as awarded;
- Consent to the use of their name, address, voice, image, statements related to the campaign, as well as any photographs, videos, recordings, and/or any footage, to be published, reproduced, or otherwise used by or on behalf of La Tablée des Chefs, for promotional or commercial purposes, in any existing or future medium, including print media, radio, television, and the internet, without further notice, additional compensation, or any right of review for any use related to this campaign;
- Provide photo identification upon request.

If it is impossible to contact the Selected Participant in the manner described in the "AWARDING OF WEEKLY PRIZES AND GRAND PRIZE DRAW" section for the Prize, if the Selected Participant cannot accept (or refuses to accept) the Prize as awarded for any reason, and/or is deemed to have violated these Rules (as determined by La Tablée des Chefs at its sole discretion), they will be disqualified (and forfeit the Prize), and La Tablée des Chefs reserves the right, at its sole discretion

and if time permits, to randomly select a new Participant from the remaining Entries in the draw (if applicable, the provisions set out in this paragraph will apply to the new Selected Participant).

CHANCES OF WINNING

The chances of winning depend on the number of Entries collected or submitted and received during the Campaign Period, in accordance with these Rules.

- **GENERAL CONDITIONS**

All entries become the property of La Tablée des Chefs.

The campaign is subject to all applicable federal, provincial, and municipal laws and regulations. The campaign is governed by the laws of Quebec and applicable laws of Canada in this regard, subject to all applicable federal, provincial, and municipal laws, and is void where prohibited by law.

The decisions of La Tablée des Chefs are final and binding for all matters related to this campaign, including any decisions regarding the validity or disqualification of entries or participants. By participating in this campaign, you agree to be legally bound by the terms of this regulation. ANY PERSON FOUND TO HAVE VIOLATED THESE RULES FOR ANY REASON WILL BE SUBJECT TO DISQUALIFICATION AT THE SOLE DISCRETION OF LA TABLÉE DES CHEFS AT ANY TIME.

La Tablée des Chefs reserves the right to cancel, modify, or suspend this campaign (or modify this regulation) in any way, due to an error, technical issue, computer virus, bug, tampering, unauthorized intervention, fraud, technical failure, or any other cause.

Any deliberate attempt to damage a website or interfere with the proper functioning of this campaign (at the sole discretion of La Tablée des Chefs) violates the Criminal Code and civil laws. In such cases, La Tablée des Chefs reserves the right to take action and seek damages as permitted by law. La Tablée des Chefs reserves the right to cancel, modify, or suspend this campaign, or modify these Rules in any way, in the event of an accident, printing error, administrative error, or any other mistake, regardless of the cause, or for any other reason, without prior notice or obligation. Without limiting the general nature of the above, La Tablée des Chefs reserves the right, at its sole discretion, to conduct another aptitude test, if deemed appropriate, based on the circumstances and/or to comply with applicable law.

La Tablée des Chefs reserves the right, at its exclusive and absolute discretion, to modify the campaign schedule or any of the dates indicated in these Rules without prior notice, when necessary, in order to verify the compliance of any Participant or Participation with these Rules, or due to technical issues or any circumstances which, in the opinion of La Tablée des Chefs and at its exclusive discretion, may hinder the proper administration of the campaign in accordance with these Rules, or for any other reason.

By simply participating in this campaign, each Participant authorizes La Tablée des Chefs and its agents and/or representatives to retain, share, and use the personal information provided in their Participation, solely for the purposes of administering the campaign and awarding the Prize, including, but not limited to, contacting the Participant about the campaign and their Participation. You may also receive additional communications from La Tablée des Chefs and/or third-party partners regarding their products, services, upcoming contests, and promotional offers if you consent to receive these communications on the campaign website. You may, at any time, during or after the campaign, withdraw your consent to receive additional communications by following the unsubscribe instructions available in those

communications.

In the event of any discrepancy or inconsistency between the terms of this Regulation in French and any statements or other statements contained in campaign materials, including the Participation, the website, the English version of this Regulation, and/or point-of-sale advertising, television advertising, printed advertising, or online broadcasts, the terms of the French version of this Regulation shall prevail to the extent permitted by law.

This campaign is neither managed nor sponsored by iga.net. Any questions, comments, or complaints regarding the campaign must be submitted to La Tablée des Chefs and not to iga.net. Additionally, iga.net and all its affiliated companies, directors, officers, agents, and employees are not responsible for any claims arising from or related to La Tablée des Chefs.

By participating in the "Scratch for La Tablée" campaign and as a condition of accepting a Prize, you, your heirs, executors, administrators, successors, and assigns, forever release and hold harmless La Tablée des Chefs, the Presenting Sponsors, Prize Suppliers, Scène Plus IP Corporation, and each of their parent companies, affiliates, subsidiaries, successors, agents, representatives, advisers, franchisees, shareholders, partners, agents, their advertising, promotion, and execution agencies, and each of their respective employees, officers, directors, agents, and representatives (collectively, the "Released Parties") from any loss, damage (including, but not limited to, direct, indirect, incidental, consequential, or punitive damages), rights, claims, actions, causes of action, bodily injury, property damage, or death, including, but not limited to, all costs and liabilities of any kind, including legal fees on a substantial indemnification scale, hereinafter referred to as "Claims," and including, but not limited to, any Claim arising from an act of negligence by the Released Parties, that you now have, or may have in the future against the Released Parties directly or indirectly resulting from or arising out of: (i) participation in the campaign, your participation, and/or the awarding, acceptance, possession, use, misuse, or enjoyment of a Prize, and, if applicable, travel, preparation, or participation in any event or activity related to the Prize; or (ii) the publicity rights granted to La Tablée des Chefs. You expressly acknowledge that you understand that there may be serious risks of bodily injury, death, or property damage associated with the acceptance, possession, use, and/or misuse of the Prize and participation in any event or activity related to the Prize, and you voluntarily assume these risks. You also agree to indemnify, defend, and hold harmless the Released Parties from any Claims related to the foregoing.

However, by participating in this campaign, each Participant agrees to comply with the terms and conditions of use, contracts, other policies, and/or guidelines governing the iga.net or IGA.net platform and releases La Tablée des Chefs, any company, corporation, trust, or other legal entity controlled by or linked to them, their advertising and promotion agencies, their employees, agents, and representatives from any damages they may suffer as a result of using this platform.

Scène+ is a trademark of Scène Plus IP Corporation used under license by Sobeys Capital Incorporated and its affiliates. All other trademarks are the property of their respective owners.

For any questions or concerns regarding these rules, please contact La Tablée des Chefs at services@tableedeschefs.org.